REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 30 janvier 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire (DT)

Journée mondiale des zones humides: Genève met doublement en lumière son engagement pour notre patrimoine aquatique

Afin de célébrer la richesse des espaces aquatiques, de nombreux acteurs genevois organisent traditionnellement des activités originales pour le public à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides. Cette année ne dérogera pas à la règle avec une belle série d'animations gratuites proposées le dimanche 4 février sur plusieurs lieux lémaniques. L'édition 2024 de cet évènement marquera par ailleurs un engagement particulier en faveur de ces sites naturels qui sont aussi à la base du cycle vital de l'eau: le canton de Genève fera officiellement acte de candidature pour rejoindre le cercle encore très fermé des dépositaires du label de la Convention de Ramsar, référence internationale pour une communauté urbaine en matière de protection des zones humides.

Chaque hiver, le 2 février marque l'anniversaire de la signature, en 1971, de la Convention internationale de Ramsar. Ce traité majeur vise à protéger les espaces aquatiques emblématiques de notre planète, soit 2500 sites à ce jour, avec parmi ceux-ci le Rade et le Rhône genevois. Cette date a depuis été instituée comme la Journée mondiale des zones humides, donnant lieu à de nombreuses manifestations à travers le monde. Cette année, Genève s'associe doublement à cet évènement. D'une part avec une démarche exceptionnelle, en sollicitant l'accréditation du label Ramsar - une action symbolique valorisant à l'échelle internationale l'engagement majeur du canton en faveur de ses espaces aquatiques (voir l'encadré). D'autre part en proposant au public les animations qui traditionnellement célèbrent à cette date la richesse de ces sites naturels remarquables.

Des animations gratuites conduites par des naturalistes

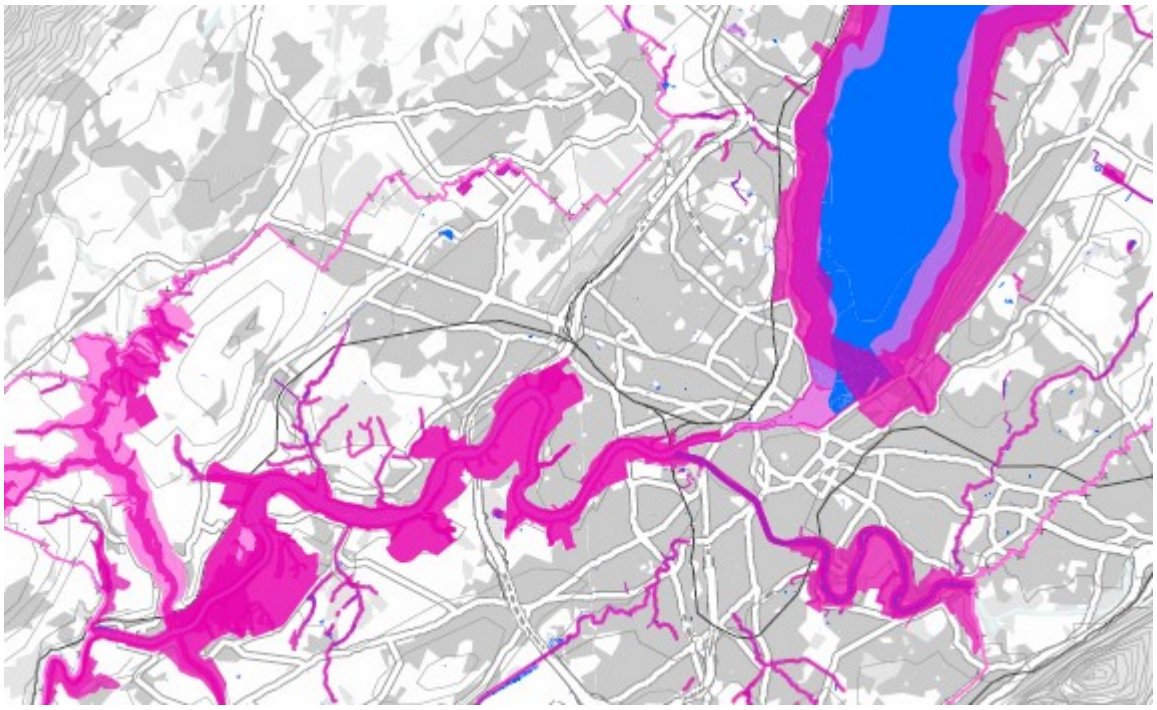
Le dimanche 4 février, un dynamique réseau d'acteurs associatifs et institutionnels regroupera ses forces afin d'organiser pour le grand public des activités gratuites mettant en lumière la valeur des zones humides. Comment reconnaître les oiseaux du lac, s'initier à l'observation dans le royaume du martin-pêcheur et des grèbes huppés ou découvrir les dessous d'une roselière en pleine ville? Ce beau programme d'animations, combinant visites et permanences pour le public sur les deux rives, permettra aux curieuses et aux curieux d'explorer les richesses colorées des espaces aquatiques sous la conduite d'ornithologues et de naturalistes, de la lagune des Eaux-Vives à la Perle du Lac. De quoi s'aérer l'esprit, oublier la morosité de l'hiver et redécouvrir sous un autre œil les rives pleines de surprises du Léman! Pour découvrir le riche programme des animations: www.dansmaNature.ch

Partenaires locaux de la Journée mondiale des zones humides

Secrétariat de la Convention de Ramsar, Etat de Genève, Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Genève, Groupe des jeunes de Nos Oiseaux-Genève, Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG), Pro Natura Genève, La Libellule, HEPIA, Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), Association NARIES.

Label international en faveur du patrimoine aquatique: Genève dépose son dossier de candidature

À l'occasion de la Journée internationale des zones humides, Genève fait acte de candidature pour rejoindre le cercle encore très fermé des dépositaires du label de la Convention de Ramsar. Cette distinction rare est attribuée aux communautés citadines démontrant un engagement marqué en faveur de leur patrimoine aquatique. Jusqu'à présent, cette convention n'a décerné que 43 labels récompensant les efforts de sauvegarde des zones humides urbaines à travers le monde. Le canton de Genève, traversé par le Rhône, une zone humide protégée par ce traité de référence, peut se prévaloir de nombreuses actions répondant aux exigences de ce label à la visibilité internationale.



Agrandir la carte

- Les zones humides du canton totalisent près de 5000 ha, notamment grâce au Léman, et bénéficient d'une solide protection légale. Des plans de gestion maintiennent durablement leur richesse tandis que des mesures ciblées assurent des conditions favorables à la faune, en particulier les oiseaux d'eau, ainsi que la sensibilisation du public;
- Le canton met en œuvre un programme dynamique de renaturation des espaces aquatiques financés par une taxe hydraulique: depuis 1997, plus de 100 actions ont porté leurs fruits, allant de la remise à ciel ouvert de rivières, la restauration de la vitalité des cours d'eau à la création de nouvelles zones humides, avec l'objectif de renforcer

aussi la sécurité des riverains et l'accès du public;
- La gestion locale de l'eau est exemplaire, avec des mesures pour réduire l'imperméabilisation des sols, soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et assurer le traitement optimal des eaux usées. Les sites aquatiques font l'objet d'une surveillance active et des dispositifs visent à prévenir les pollutions ponctuelles ou diffuses.

La bonne gestion du patrimoine aquatique offre ainsi à la population genevoise des atouts à l'origine de prestations précieuses, voire vitales, dont l'importance se renforce encore avec les incertitudes liées au climat:

- Un rouage clé pour le bon fonctionnement de notre territoire qui assure l'absorption des trop-pleins météorologiques (le Rhône évacue 54 milliards de m3 d'eau chaque année), l'autoépuration de nos résidus de traitement ou l'alimentation des nappes souterraines, tempère les écarts climatiques et soutient la production de biomasse ou d'oxygène et la captation naturelle de CO2;
- Un patrimoine de haute valeur aux dimensions esthétique, culturelle et touristique, offrant une source infinie et gratuite de ressourcement et une profusion de loisirs de proximité (baignade, promenade, navigation, observation de la nature, pêche…) ainsi qu'un cadre de vie aux profondes racines historiques;
- Notre territoire se distingue par une belle diversité de zones humides, étroitement imbriquées à la vie locale et valorisées – avec le soutien de la population qui en bénéficie – par une politique publique très volontariste.

Au regard des efforts accomplis, l'accréditation de Genève par le label Ramsar impliquerait avant tout une motivation supplémentaire à maintenir la ligne suivie. Cette distinction constituerait toutefois une première nationale: elle offrirait à la Suisse une représentation dans la communauté des agglomérations reconnues mondialement pour leurs efforts dans ce domaine tout en encourageant les échanges d'expérience avec d'autres collectivités exemplaires. Le dossier de candidature genevois, déposé formellement ce 2 février par l'Etat de Genève, sera évalué durant l'année à venir par les instances décisionnelles de la Convention de Ramsar.

Pour en savoir plus sur la candidature du canton de Genève à l'accréditation du label Ramsar:

- *Mme Sepideh Nayemi, chargée de projet, office cantonal de l'eau, DT, sepideh.nayemi@etat.ge.ch, T. 022 546 74 54.*

Pour tout complément d'information à propos de la Journée mondiale des zones humides:

- *M. Gottlieb Dändliker, inspecteur de la faune, DT, gottlieb.dandliker@etat.ge.ch, T. 022 388 55 32 ou 079 240 83 49;*
- *M. Laurent Vallotton, muséum d'histoire naturelle, Ville de Genève, laurent.vallotton@ville-ge.ch, T. 022 418 63 37.*